

Procès-verbal de la séance du 24 février 2022

L'an **deux mille vingt-deux, le 24 février**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Juliette DEVRED, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL, Florian MAZOYER.

Était absent ou excusé : Monsieur Yannick TERROT, Corinne GUILLAUME LAFOND,

Secrétaire de séance : Monsieur Marc ALEXANDRE.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

Le procès-verbal du 20 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Marc Alexandre relira le texte pour les corrections de forme.

II. Ordre du jour détaillé, désignation du secrétaire de la séance

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022
2. Ordre du jour détaillé de la séance, secrétaire de séance : Monsieur ALEXANDRE Marc.
3. Travaux bâtiments communaux :
 - Travaux préliminaires : Revêtement du sol salle de Comps animation, convention Enedis (délibération N°5-2022), arrivée ligne Téléphonique à déplacer.
 - Avec la participation des architectes MM Peysson et Vettorello : planning des travaux, Signature du marché de maîtrise d'œuvre, choix du Bureau de contrôle, du Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (délibérations N° 4, 6 – 2022).
4. Examen du compte administratif, délibération N°7 - 2022
5. Travaux à l'église tranche 2, délibération N°8 - 2022
6. Informations et questions diverses
 - 6.1. Travaux depuis le dernier conseil du 25/01 au 31/01/2022 :
 - Eco-Electric 26460 Bourdeaux.
 - Installation alimentation lave-vaisselle.
 - Interventions par Ets Richard 26220 Dieulefit, réparation vanne de sectionnement Dousselin, réparation fuite, branchements Fabrice Salardenne...
 - 6.2. Extension du cimetière
 - 6.3. Compteur sur le réseau en panne, garantie...
 - 6.4. Suite branchement Stéphane Jalouzot
 - 6.5. Réseau cyclable CCDB suite

III. Travaux bâtiments communaux

- Pour le revêtement du sol de la salle destinée à l'association Comps Animation, on retient un devis de l'entreprise de **Christian Ross** Le Poët-Laval 26160 pour un montant de 1395,00 € TTC qui propose des lames SPC rigides grand passage, épaisseur 6,5mm. Du point de vue de la résistance au feu, pour les ERP 5ème catégorie 5, il est nécessaire d'avoir le niveau DFL - s2 ou catégorie M4. Le matériel choisi est d'un niveau supérieur DFL-s1 ou catégorie M3.

- Déplacement des coffrets électriques sur le mur bordant la voie communale, place de la liberté. Une convention vient d'être signée avec ENEDIS (délibération N°5). On vient de se rendre compte qu'il faut aussi déplacer le coffret de France télécom situé au même endroit. On va prendre contact avec les services concernés.
- Une première tentative d'ébauche du déroulement des travaux a été faite en présence des architectes Peysson - Vettorello de Bourdeaux. Permis de construire dépôt le 15/03/22, obtention le 15 août, document de construction des entreprises (DCE) avril-mai, appel d'offre fin mai, délai de réponse 1 mois (réponse 1^{er} juillet), analyses et discussion fin juillet, engagement septembre, déménagement secrétariat août, début des travaux septembre-octobre (il faudra commencer par la chaufferie), durée des travaux 9 mois.
- Pour le diagnostic amiante, sont concernés la menuiserie et un tuyau d'aération dans le mur extérieur du WC.
- Signature du Marché de Maitrise d'œuvre (délibération N°4), choix du Bureau de contrôle et du Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (délibération N°6).

Délibération N°4 du 24 02 2022.

Objet : Restructuration de la mairie - signature d'un Marché de Maitrise d'œuvre

- Monsieur le Maire présente le projet de marché de maitrise d'œuvre établi par le cabinet d'architectes Peysson - Vettorello de Bourdeaux, concernant la restructuration de la mairie de Comps, pour un montant de 28 920 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le contenu du Marché de Maitrise d'œuvre intitulé : Restructuration de la mairie de Comps, le montant et la répartition des honoraires proposés.
- DECIDE d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre de la restructuration de la mairie pour un total d'honoraires de 28 920 € HT, décomposé comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Jean-Pierre VETTORELLO, Architecte, Mandataire | 11 680.21 € HT |
| - Catherine PEYSSON, Architecte | 9607.22 € HT |
| - BET ADUNO | 4 709.33 € HT |
| - BET MATHIEU | 2 923.23 € HT |
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération N°5 du 24 02 2022.

Objet : Déplacement d'ouvrages électriques basse tension devant la mairie de Comps.

Dans le cadre des travaux de la restructuration de la mairie, Monsieur le Maire présente le projet d'ENEDIS (réseau électrique), de déplacement des compteurs situés actuellement à l'entrée du secrétariat, sur le mur de soutènement de la terrasse devant l'ancienne mairie.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- DECIDE le déplacement des ouvrages électriques basse tension de la mairie par ENEDIS pour un montant de 3 263,46 € HT.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération N°6 du 24 02 2022.

Objet : Choix d'un bureau de contrôle et d'un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour le projet de restructuration de la mairie.

En présence des architectes Catherine PEYSSON et Jean-Pierre VETTORELLO titulaires du marché de maîtrise d'œuvre de restructuration de la mairie, monsieur le Maire présente les différents devis établis pour les missions de contrôle technique et de CSPS.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise **QUALICONSULT** à Bourg-Lès-Valence pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 4650.00 € HT.
- ACCEPTE le devis de l'entreprise **C2PS** M. Thierry JABIOL à Montélimar, pour la mission CSPS pour un montant de 2270.00 € HT.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

IV. Examen du compte administratif

Délibération N°7 – 24/02/2022.

Objet : Compte Administratif 2021 avec approbation et affectation du résultat de fonctionnement.

Au 31 décembre 2021, le Compte Administratif présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Dépenses | 201 519,67 € |
| Recettes | 235 296,93 € |
| Résultat de l'année | 33 777,26 € |
| Excédent reporté | 175 566,43 € |
| <u>Résultat de clôture</u> | <u>209 343,69 €</u> |

Investissement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 41 184,10 € |
|----------|-------------|

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Recettes | 219 555,95 € |
| Résultat de l'année | 178 371,85 € |
| Déficit reporté | - 18 942,14 € |
| <u>Résultat de clôture</u> | 159 429,71 € * |

(*Résultat en hausse, du essentiellement à la dotation du Département pour travaux Mairie perçue sur exercice 2021)

Reste à réaliser

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses | 55 000,00 € |
| Recettes | 0,00 € |
| <u>Résultat des restes à réaliser</u> | 55 000,00 € |
| <u>Dotation à prévoir :</u> | 0,00 € |
| <u>Excédent de Fonctionnement</u> | 209 343,69 € |

Après avoir constaté que le compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2021.
- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2022, pour un **montant de 209 343,69 €** et l'excédent d'investissement pour un montant de **159 429,71 €**.

V. Travaux à l'église tranche 2

Délibération N°8 du 24/02/2022.

Objet : Travaux église, demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de ravalement des façades Est, Sud et ouest de l'église de Comps.

Il rappelle que les travaux à réaliser ont été définis en concertation avec la **DRAC** Auvergne-Rhône-Alpes et les services du Département (conservation du patrimoine).

Il présente le devis de l'entreprise **EURL COMBIER RESTAURATION** à 26190 LA MOTTE FANJAS pour un montant de 85 636,00 € HT.

Il propose de solliciter une aide financière de la Conservation du Patrimoine de la Drôme et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les travaux présentés pour un montant total HT de 85 636,00 €.
- DEMANDE au Maire de faire le nécessaire auprès de la Conservation du Patrimoine de la Drôme ainsi que de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une aide financière.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

VI. Informations et questions diverses

6.1. Travaux depuis le dernier conseil :

- Le 25/01/2022, installation alimentation lave-vaisselle par **Eco-Electric** 26460 Bourdeaux.

- Du 26/01/22 au 31/01/22, sur le réseau d'eau potable, à Dousselin, par **Ets Richard** 26220 Dieulefit : pose d'une vanne de sectionnement, en remplacement d'une ancienne qui ne fonctionnait plus, réparation d'une fuite sur les 3 branchements à l'entrée du chemin de Dousselin, réalisation d'un nouveau branchement comportant 4 compteurs demandés par Fabrice Salardenne.

6.2. Extension du cimetière : Une consultation est en cours pour se rendre propriétaire de tout ou partie des parcelles ZE 44, 46 48 attenantes au cimetière actuel. On a offert au propriétaire un prix d'1€/m² qui est le prix pratiqué par la mairie depuis plusieurs années auquel s'ajoutera 0,50€ TTC correspondant à la valeur des cèdres et pins noirs situés en bordure du chemin de l'église. Le Bornage sera fait par **l'atelier Foncier** 84600 Valréas et l'acte administratif par la **SAS Muriel Richard ADM**, 2 Chemin de Leygas 07300 GLUN).

6.3. Compteur sur le réseau en panne, au chemin de La Calade. Faire fonctionner la garantie pour effectuer son remplacement par les **Ets Chatte Pierre** 26120 Montéliet.

6.4. Demande de branchement sur le réseau d'eau communal aux Vernets. Après échange, il en ressort deux orientations possibles, à la charge du propriétaire, soit d'optimiser l'utilisation de la source actuelle, soit de tirer une conduite d'environ 2,1 km de long, du Lombard via le chemin des Vernets pour garantir une pression suffisante. Le propriétaire va pour le moment explorer la première orientation.

6.5. Réseau cyclable CCDB : Le dossier a été adressé à la **CCDB** pour indiquer la position de notre dernier Conseil Municipal du 20 janvier 2022, indiquant qu'il serait préférable de commencer par réaliser l'axe principal Dieulefit Bourdeaux (A) avant l'axe principal Dieulefit-Vesc (B).

Levée de la séance à 22 heures.

M FABRE Jean-Pierre

~~M. TERROT Yannick~~

Mme CORDEIL Myriam

Mme DEVRED Juliette

M. ALEXANDRE Marc

M. MAZOYER Florian

M. GRAS Roger

Mme CHARMIER Marianne

M. RASPAIL Samy

~~Mme GUILLAUME LAFOND~~ Corinne

Mme HOUVILLE Marie-Christine